

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4431)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 102

présenté par
M. Goasdoué

ARTICLE 8 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la voie des communications électroniques »

les mots :

« voie électronique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.